



Christiane Valade
CPA auditrice, CA

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A – Subventions	17
Annexe B – Subventions gouvernementales	17
Annexe C – Charges	18
Annexe D – Autres produits	18

CHRISTIANE VALADE
CPA auditrice

61, rue Victoria
Repentigny, Québec
J5Y 4A3
Tél. : (514) 209-9346

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de :

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE** (« l'Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2022, ainsi que des états de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme tire des produits dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de dons, à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 1er avril 2022 et 31 mars 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

(suite)

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Christiane Valade, CPA auditrice

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

(suite)

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

Autre point

Les états financiers de l'Organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion avec réserve en date du 09 juin 2021. Le fondement de l'opinion avec réserve pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 est identique au fondement de notre opinion avec réserve pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.



Christiane Valade, CPA auditrice

Repentigny, le 7 juin 2022

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Résultats
Exercice terminé le 31 mars

	2022	2021
PRODUITS		
Apports d'autofinancement :		
Apports et dons de marchandises	16 022 \$	7 872 \$
Contributions des usagers	23 728	16 220
Levée de fonds, dons et partenariats	53 547	80 345
Dons liés à la COVID-19	7 326	33 093
Fondations	-	10 533
	<u>100 623</u>	<u>148 063</u>
Subventions (Annexe A)	124 835	124 800
Subventions gouvernementales (Annexe B)	249 572	245 068
Revenus de placement	750	540
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>1 350</u>	<u>935</u>
	<u>376 507</u>	<u>371 343</u>
	<u>477 130</u>	<u>519 406</u>
CHARGES (Annexe C)	<u>489 442</u>	<u>455 128</u>
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS AVANT AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	(12 312)	64 278
AUTRES PRODUITS (Annexe D)	30 649	167 034
AUTRES DÉPENSES	<u>(15 519)</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 818 \$</u>	<u>231 312 \$</u>

Christiane Valade, CPA auditrice

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars

	Fonds affectés d'origine interne		2022	2021
	Investi en immobilisations corporelles	Affecté		
Solde au début	7 384 \$	238 403 \$	383 546 \$	152 234 \$
Utilisations des sommes affectées		(238 403)	-	-
Acquisitions immobilisations corporelles	323 892 ⁽¹⁾	-	-	-
Amortissement immobilisations corporelles	(14 975)	-	-	-
Pertes sur dispositions d'immobilisations corporelles	(4 981)	-	-	-
Excédent des produits sur les charges	-	-	2 818	231 312
Solde à la fin	311 320 \$	- \$	386 364 \$	383 546 \$

⁽¹⁾ Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations et de le présenter après déduction des apports reportés afférents aux immobilisations et de la dette à long terme.

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué le 8 Février 1990, en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'offrir un lieu permettant aux familles et aux personnes dans le besoin de se rencontrer, de partager et d'obtenir les outils nécessaires afin d'améliorer progressivement leurs conditions de vie et leur autonomie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel des CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les créditeurs. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports d'autofinancement

Les apports d'autofinancement sont comptabilisés dans la période dans laquelle ils se rapportent.

Dons de marchandises

L'Organisme comptabilise les dons de marchandises au moment de la réception de ceux-ci et sont évalués à la juste valeur des biens reçus.

LA RENCONTRE CHATEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Aide gouvernementale et subventions salariales

L'aide gouvernementale et les subventions salariales sont comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent, à la condition que l'Organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de cette aide.

Autres revenus

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où les activités ont lieu.

Apports reçus sous forme de service

Un grand nombre de bénévoles consacrent de nombreuses heures par année pour aider l'Organisme à tenir ses activités. Ces heures peuvent varier de façon significative d'une année à l'autre. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse affectée, des dépôts à terme, des comptes clients, des débiteurs et des frais payés d'avances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette long terme.

Coûts des transactions

L'Organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions relatives à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus les soldes d'encaisse et les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Trésorerie grevée d'affectation

La trésorerie grevée d'affectation comprend la portion de l'encaisse que des affectations empêchent d'utiliser pour les besoins des affaires courantes. Ce montant correspond à l'affectation interne et aux apports reportés afférents à des acquisitions d'immobilisations futures. Puisque l'Organisme ne peut utiliser cette trésorerie grevée d'affectation pour les opérations courantes, elle n'est pas incluse dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Bâtiment	5 %
Matériel roulant	30 %
Mobilier et équipement	20 %
Logiciel et matériel informatique	30 %

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2022

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	5 843 \$	2 984 \$
Plus : Apports reçus	<u>28 957</u>	<u>3 794</u>
	34 800	6 778
Moins : Montants amortis dans les résultats	<u>(1 350)</u>	<u>(935)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>33 450 \$</u>	<u>5 843 \$</u>

9. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt d'un capital restant dû de 60 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêts jusqu'au 31 décembre 2022 ^(a)	40 000 \$	40 000 \$
Emprunt hypothécaire, au taux de base (3.2 % en date du 31 mars 2022) plus 1 %, garanti par une hypothèque immobilière sur le terrain et le bâtiment. Remboursable par mensualités de 913 \$, applicable prioritairement sur les intérêts, renouvelable en juin 2022 ^(b)	<u>275 000</u>	<u>-</u>
	315 000	40 000
Tranche à court terme de la dette à long terme	<u>44 060</u>	<u>-</u>
	<u>270 940 \$</u>	<u>40 000 \$</u>

a) Au cours de l'exercice, l'Organisme a obtenu un emprunt de 60 000 \$ dans le cadre du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'Organisme rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, le solde de 20 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêts au taux de 5 % et sera remboursable par 36 versements mensuels, capital et intérêts, au plus tard le 31 décembre 2023.

b) En date du 7 Juin 2022, le prêt hypothécaire a été renouveler à un taux fixe de 5.79%, avec paiement mensuel de 1 769\$. Cette nouvelle entente sera renouvelable en juin 2027.

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq (5) prochains exercices sont :

2023 : 44 060 \$	2026 : 6 391 \$
2024 : 5 695 \$	2027 : 6 771 \$
2025 : 6 033 \$	

LA RENCONTRE CHATEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2022

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'Organisme en vertu d'un contrat de location d'un photocopieur, échéant en mars 2024, totalise 4 506 \$. Les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2023 :	2 253 \$
2024 :	2 253 \$

11. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les salaires et charges sociales sont répartis de la manière suivante :

	2022	2021
Administration	48 532 \$	47 247 \$
Financement	33 801	30 166
Mission	178 416	178 200
	<u>260 749 \$</u>	<u>255 613 \$</u>

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, le total de la masse salariale et des charges sociales est pour une moyenne de 6 employés (6 en 2021).

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Organisme aux risques au 31 mars 2022.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant et l'accès à des facilités de crédit appropriées.

Au 31 mars 2022, l'Organisme est d'avis que ses ressources financières récurrents lui permettent de faire face à toutes ses charges et qu'il n'y a pas de risque de concentration significatif sur les liquidités.

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2022

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié à ses débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les autres débiteurs, l'Organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue des provisions pour pertes potentielles sur autres créances en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Au 31 mars 2022, il n'y avait pas de risque significatif de concentration sur le crédit.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêts du marché.

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent la Société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars

	2022	2021
Annexe A – Subventions		
Centraide :		
Accomplissement de la mission globale	90 000 \$	90 000 \$
Programme de soutien familial et rencontres thématiques	34 835	34 800
	<u>124 835 \$</u>	<u>124 800 \$</u>
 Annexe B – Subventions gouvernementales		
Gouvernement fédéral :		
Service Canada – Emplois étudiants	5 235 \$	4 496 \$
Projet Transform'Actions	-	1 054
	<u>5 235</u>	<u>5 550</u>
 Gouvernement provincial :		
CISSS de la Montérégie-Centre – PSOC	184 150	175 049
Sécurité alimentaire	21 066	19 904
Table de la Petite Enfance et Jeunesse	16 662	15 693
Projet PAGIEPS	-	8 073
Emploi-Québec		
Interagir – PAAS Action	450	3 000
Subvention salariale	22 009	17 799
	<u>244 337</u>	<u>239 518</u>
	<u>249 572 \$</u>	<u>245 068 \$</u>

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Renseignements complémentaires (suite)
31 mars

	2022	2021
Annexe C – Charges		
Achat nourriture – Cartes-cadeaux	3 743 \$	9 356 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	14 975	5 009
Apports alimentaires et distribution dans les écoles	18 700	10 313
Apports de marchandises aux usagers	18 401	7 872
Assurances	7 601	6 293
Cotisations	828	831
Dépenses liées à la COVID-19	7 326	33 093
Énergie	13 401	9 609
Entretien et réparations	7 126	16 420
Fondation Jacques Francoeur	-	6 478
Frais d'activités	10 904	1 856
Frais d'événements et financement	-	77
Frais de bureau	7 209	6 874
Frais de déplacement	11 666	9 086
Honoraires professionnels	8 169	8 457
Intérêts et frais bancaires	410	250
Loyer	30 000	-
Intérêts sur dette à long terme	5 785	-
Location – Places de stationnement	6 449	6 449
Projet – PAGIEPS	-	4 106
Projet – Transform'Actions	-	1 054
Publicité	910	782
Salaires et charges sociales (note 11)	260 749	255 613
Télécommunications	2 371	3 514
	<u>436 723</u>	<u>403 392</u>
Répartition des dépenses de l'allocation Centraide :		
Programme de soutien familial et rencontres thématiques	<u>52 719</u>	<u>51 736</u>
	<u>489 442 \$</u>	<u>455 128 \$</u>
Annexe D – Autres produits		
Revenus de relocalisation	30 000 \$	- \$
Aide gouvernementale	-	20 000
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	649	113 008
Subventions salariales temporaires	-	6 746
Centraide – Fonds d'urgence	-	10 000
CISSS de la Montérégie-Centre – PSOC – Fonds d'urgence	-	17 280
	<u>30 649 \$</u>	<u>167 034 \$</u>

Christiane Valade, CPA auditrice